CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3ème REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3ème/VII-01

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION

———

Lors du vote du Budget Primitif 2005, j'ai soumis à votre examen l'ensemble des actions à engager en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme au titre de la Promotion Départementale :

- les manifestations départementales,

- les opérations de communications suivantes :

  . réédition des brochures touristiques,
  . campagne de communication sur le marché de proximité, en direction des entreprises du Tarn-et-Garonne à Paris et en région parisienne pour accompagner des opérations de promotion dans cette région,
  . développer l'image touristique du Tarn-et-Garonne en optimisant les outils de communication,
  . accroître la notoriété de la destination Tarn-et-Garonne en développant les séjours et en fidélisant la clientèle.

Parmi les orientations au titre de 2005, je vous ai fait part également de notre participation à divers salons et foires, notamment en relation avec l'Association Pôle Sud-Ouest.

Globalement, vingt-quatre foires et salons professionnels ont été prévus dont dix-sept dans le cadre de Pôle Sud-Ouest, ce qui prouve effectivement notre volonté à être présent sur des manifestations valorisant la destination touristique du Tarn-et-Garonne.

Ces éléments tendent à démontrer qu'il faut encore accroître la notoriété du Tarn-et-Garonne, en tant que lieu de vacances.

Pour ce qui est du Schéma Départemental d'Organisation Touristique dans lequel la mise en œuvre de ces objectifs est inscrite, j'ai souhaité porter à votre connaissance le Plan Marketing départemental 2005 tel qu'il a été élaboré par le Comité Départemental du Tourisme avec l'ensemble des partenaires concernés (filières touristiques et Chambres Consulaires).

Afin de tenir compte de l'état d'avancement de l'ensemble de ces actions, je vous propose :

- de voter une Autorisation d'Engagement de **10 470 €** au titre de l'Article 6231.91 (annonces et insertions),
- de porter l'Autorisation d'Engagement de 150 000 € à **180 000 €** au titre de l'Article 62331.91 (foires et expositions),
- de porter l'Autorisation d'Engagement de 80 000 € à **90 000 €** (reliquat d'Autorisation d'Engagement 2004) au titre de l'Article 6236.91 (catalogues et imprimés et publications),
- de porter l'Autorisation d'Engagement de 100 000 € à **105 500 €** au titre de l'Article 62381.91 (promotion).

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Donne acte à Monsieur le Président de la communication du plan marketing départemental 2005 élaboré par le Comité départemental du tourisme en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (filières touristiques et chambres consulaires) ;

– Vote une autorisation d'engagement de 10 470 € à l'article 6231.91 (annonces et insertions) ;

– Porte l'autorisation d'engagement pour les foires et expositions à 180 000 €, à l'article 62331.91 ;

– Porte l'autorisation d'engagement pour les catalogues, imprimés et publications à 90 000 €, à l'article 6236.91 ;

– Porte l'autorisation d'engagement pour les actions de promotion à 105 500 €, à l'article 62381.91.

Adopté à l’unanimité.

Le Président,